Image not found or type unknown

Condamnation TGI pour crédit impayé avec saisi et abandon de l'av

Par **cavito**, le **03/05/2019** à **19:40**

Bonjours.
A la suite de non paiement d'un crédit j'ai été assigne par le TGI en 2017 a régler. Après avoir été sollicité par un avocat, j'ai transmis une demande d'aide judiciaire. J'ai transmis le dossier a l'avocat qui a présenté un dossier en Octobre 2017. J'ai attendu les résultats. En Août 2018 je suis absent et je reçois une nouvelle assignat plus importante. Etant absent je n'ai pas connaissance, en Septembre 2018 il y a une saisie par huissier du mobilier (sans enlèvement) car un voisin qui avait les clés a permis l'accès pour éviter les dégats. A mon retour en Novembre je négocie avec l'huissier un échéancier faute de quoi c'est la vente. Je convient de 500€ par mois imposé. Aujourd'hui mon avocat me répond qu'il n'a pas été mandaté par l'aide judiciaire et donc n'a rien négocier.
500€ mois ne me permet plus de faire face aux obligations de la maison. J'ai demandé a l'huissier un assouplissement, la réponse est "500€ ou la VENTE"

Que faire devant l'abandon de mon avocat et l'at
titude de l'huissier. Nous avons 74ans et 82 ans. Merci, aidez nous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés